

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 19 février 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (24 présents et 29 votants) : Antoine TAHOSES, Alain BOUSQUET, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Frédéric BES, François VIDAL, Georges VICENS, Jean Pierre INGLES, Jean Louis SARDA, Jean Luc CARRERE, Michel SARRAN, Katell MATET, Laurent BRUNET, Michel SANTANACH, Jean Pierre ASTRUCH, Stephanie PRUDENTOS, Joëlle CORDELETTE, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Michel GARCIA, Jean Pierre ABEL, Jean Louis DEMELIN, Pierre RIU, Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Ingles), Michel POUDADE (procuration à Jean Louis Lacube), François DELCASSO (procuration à Stephanie Prudentos), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Pierre BATAILLE (procuration à Jean Pierre Astruch)

Membres n'ayant pas pris part à la délibération : Michel Battlo, Mathieu Altadill, Jean Philippe Bonaure, Cabinet APACHE (Hervé MEYER) et OTCE (Jean Rémy COUDERC)

Date de convocation : 12 février 2018.

Secrétaire de séance : Michel GARCIA.

Objet : marchés de travaux pour la construction d'un POLE PETITE ENFANCE A MATEMALE : lots attribués suite à 2^{ème} consultation (Appel d'offres ouvert).

Le lundi 19 février 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la maison du Capcir-Haut Conflent, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de **construction d'un POLE PETITE ENFANCE**, sur la commune de Matemale (66210), **comprenant une crèche, un centre de loisirs, une cantine, une chaufferie bois, une école maternelle et une école primaire, un gymnase.**

Le marché correspondant est fractionné en une tranche ferme et trois tranches optionnelles. Le montant estimatif de l'ensemble des travaux est de : 6 632 547,69 € HT (hors prestations supplémentaires éventuelles).

La réception définitive, toutes tranches confondues est prévue pour fin juillet 2019.

Les lots suivant ont été attribués le 25 septembre 2017 :

- Lot 1 : Voirie – Réseaux divers,
- Lot 2 : Gros œuvre,
- Lot 11 : Electricité - Courants forts – Courants faibles,
- Lot 12 : Chauffage - Ventilation – Plomberie,
- Lot 13 : Equipement de cuisine,
- Lot 15 : Production photovoltaïque,

Ce même jour, le conseil communautaire a décidé de classer sans suite la consultation pour les lots :

- Lot 3 : Charpente – Ossature bois – Bardage – Couverture,
- Lot 4 : Etanchéité,
- Lot 5 : Serrurerie – Métallerie,
- Lot 6 : Menuiserie extérieure,
- Lot 7 : Menuiserie intérieure,
- Lot 8 : Cloisons - Faux plafonds,
- Lot 9 : Revêtements sols durs et souples,
- Lot 10 : Peinture,
- Lot 14 : Revêtements sol sportif – Equipements.

Et de relancer une consultation pour ces mêmes lots, pour motif d'intérêt général (d'ordre financier), tiré de ce que ces prestations peuvent être réalisées pour un montant inférieur, sur des bases techniques nouvelles.

La consultation d'entreprise a été passée dans le respect des dispositions des articles du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en appel d'offres ouvert (articles 66 à 68).

La publicité a été la suivante :

- journaux d'annonces légales : JOUE, BOAMP, L'INDEPENDANT.
- profil acheteur : www.e-marchespublics.com,

A la date butoir de réception des offres, le 2 février 2018 à 12 heures, dix-huit entreprises avaient déposé leur dossier dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie :

- Le lundi 5 février 2018 à 15 heures 30, afin d'ouvrir et d'examiner les offres remises.
- Ce jour 19 février 2018 à 15 heures 30 : pour une présentation par le maître d'oeuvre de son rapport d'analyse des offres.

A l'issue de cette analyse, et selon l'article 6.2 du règlement de la consultation, le jugement des offres s'est porté sur les offres économiquement les plus avantageuses, par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- ✓ 45% Prix des prestations,
- ✓ 55% Valeur technique.

Après examen des offres de chacun des lots, la CAO a décidé :

1. De retenir les offres suivantes :

Lot	Entreprise	Adresse entreprise	Montant HT (€)	Avec PSE
3 CHARPENTE – OSSATURE BOIS – BARDAGE – COUVERTURE.	Sarl SUD CHARPENTE	11492 CASTELANUDARY	1 357 251,05	
4 ETANCHEITE	Sas ASTEN	66000 PERPIGNAN	162 000,00	
5 CHARPENTE METAL – BARDAGE – COUVERTURE - SERRURERIE	Groupement SAREC/VILQUIN	31170 TOURNEFEUILLE	712 762,00	
6A MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Sarl HIJOSA et FILS	09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC	317 415,00	OUI
7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Sarl HIJOSA et FILS	09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC	291 270,00	
8 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS	MENUISERIE QUINTA	66240 SAINT ESTEVE	299 295,20	
9 REVETEMENTS SOLS DURS ET SOUPLES	Sas TEFRI SUD REALISATIONS	34120 NEZIGNAN L'EVEQUE	253 882,00	
10 PEINTURES	Sarl PAINO	66760 ANGOUSTRINE	68 825,85	
14 REVETEMENTS SOLS SPORTIFS - EQUIPEMENTS	Sas ST GROUPE	34160 BOISSERON	93 831,20	OUI

2. De déclarer le lot 6B MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM infructueux.

3. De proposer de relancer une nouvelle consultation (appel d'offres ouvert) pour le lot 6B, MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES BOIS/ALUMINIUM.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer, quant aux décisions et propositions de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux marchés précités sont inscrits au budget (budget annexe « SERVICE SCOLAIRE » – POLE PETITE ENFANCE - Compte 2313).

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les choix de la Commission d'Appel d'Offres, tels que détaillés ci-dessus.
- **D'ATTRIBUER** les marchés aux titulaires précités pour les lots 3, 4, 5, 6A, 7, 8, 9, 10 et 14.
- **DE RELANCER UNE CONSULTATION**, en appel d'offres ouvert, pour le lot 6B.
- **D'AUTORISER** le Président, agissant en tant que responsable du pouvoir acheteur, à signer les marchés correspondants, avec les entreprises ci-dessus mentionnées, ainsi que tous documents afférents à ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 19 février 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Délibération envoyée en préfecture le 20 février 2018
Accusé de réception le 20 février 2018